

## Les Établissements français de l'Océanie : cadrage géographique et chronologique

Au cœur du Pacifique oriental, les cent-dix-huit îles et atolls polynésiens formant les EFO sont divisés en cinq archipels dont les habitants sont locuteurs de langues proches :

- les Tahitiens, locuteurs du *reo tahiti* (tahitien), habitants des îles de la Société, subdivisées en îles du Vent (Tahiti et Moorea) et îles Sous-le-Vent
- les Paumotu, habitants des îles Tuamotu et locuteurs du *reo paumotu*
- les Mangareviens, habitants des îles Gambier, locuteurs du *reo maareva*
- les habitants des Australes locuteurs du *reo tuhaapae*
- les Marquisiens, habitants des îles Marquises, locuteurs du *reo enata*.

1767 : Arrivée du premier Européen à Tahiti, Samuel Wallis.

1797 : Arrivée des missionnaires protestants de la London Missionary Society (LMS)

1842 : Codification des lois tahitiennes par les missionnaires de la LMS. Conquête française des Marquises. Protectorat français sur le royaume de la reine Pomare IV : Tahiti et Moorea (îles du Vent), archipel des Tuamotu, Tubuai et Raivavae (Australes).

1866 : Instauration des conseils de districts par les lois tahitiennes des 28 mars et 6 avril.

1880 : Déclaration du roi Pomare V du 29 juin conférant la souveraineté sur son royaume à la France. Loi d'annexion du 30 décembre. Création d'un Conseil colonial. Création des EFO.

1881 : Annexion des Gambier et des Marquises.

1885 : Décret du 28 décembre organisant le gouvernement des EFO. Institution d'un Conseil général à la place du Conseil colonial.

1897 : Annexion des îles Sous-le-Vent, après une décennie de lutte armée.

1901 : Annexion du reste des Australes (Rapa, Rimatara, Rurutu).

1903 : Suppression du Conseil général et unification institutionnelle des EFO.

1940 : Ralliement des EFO à la France Libre.

1945 : Ordonnance du 21 mars accordant la plénitude du droit de cité en Océanie et ordonnance du 24 mars (article 3) substituant les lois civiles et pénales françaises aux lois indigènes. Décret du 31 août instituant une assemblée représentative.

1946 : Passage au statut de territoire d'outre-mer et élection d'une assemblée territoriale.

1957 : Les EFO sont rebaptisés « Polynésie française ».

D'après : TREMON Anne-Christine, « Citoyens indigènes et sujets électeurs. Statut, race et politique dans les Établissements français de l'Océanie (1880-1945) », *Genèses*, 2013/2 (n° 91), p. 28-48. URL : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2013-2-page-28.htm>